

EXTRAITS DU PLAN TERRITORIAL DE SORTIE DE L'HIVER DE LA HAUTE-GARONNE présenté en comité de suivi départemental de l'hébergement et de l'accès au logement le 29 mars 2013

Consolidation du diagnostic partagé

Etat du parc

Le département est doté au 31/12/2012 de **3 760** places tous dispositifs confondus d'hébergement et de logements transitoires/adaptés. Hormis le territoire de Saint - Gaudens qui accueille un CHRS, quelques places d'hébergement d'urgence et de stabilisation et une résidence sociale-FJT, la quasi-totalité des dispositifs AHI est concentré sur Toulouse et sa première couronne.

	CAPACITE ANNUELLE 2012	Dont places héb. urgence 2012	Dont places héb. insertion 2012
CHRS	693	201	492
Centres d'hébergement d'urgence	200	200	
Centres d'hébergement de stabilisation	47		
SOUS-TOTAL centres d'hébergement	940	401	492
CADA (demandeurs d'asile)	270		
CUDA (urgence)	49	49	
CPH (réfugiés statutaires)	78		78
SOUS-TOTAL Dispositif National d'Accueil (DNA)	397	49	78
Résidences Sociales	1 337		
ALT (Allocation Logement Temporaire)	844		
Habitats alternatifs	46		
Pensions de famille (maisons relais)	196		
SOUS-TOTAL Logement temporaire ou adapté	2 423	0	0
TOTAL GENERAL HEBERGEMENT et LOGEMENT TEMPORAIRE OU ADAPTE	3 760	450	570
Intermédiation locative-Nb de logements (SOLIBAIL)	42		
Intermédiation locative-Nb de logements (Chez soi d'abord)	80		

Synthèse du diagnostic

L'insuffisance des capacités d'hébergement en Haute-Garonne est démontrée à la fois par les indicateurs d'activité du SIAO, du 115, et de l'expérimentation « AVDL hiver ».

La création de 200 places d'hébergement d'urgence se révèle indispensable pour désengorger un dispositif d'hébergement d'urgence complètement asphyxié. Elles pourraient être réparties comme suit pour répondre aux besoins mis en évidence supra :

- 75 places pour des hommes isolés
- 55 places pour des femmes isolées ou avec un seul enfant (dont des places dédiées à la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales)
- 70 places pour des familles.

La halte de nuit, accueil de bas seuil pour les grands précaires, si elle ne participe pas à l'offre d'hébergement proprement dite, constitue néanmoins une solution adaptée à ce public qui ne trouve pas sa place dans les hébergements, au-delà même de la période hivernale. **La nécessité de son annualisation devient de plus en plus prégnante.**

Par ailleurs, il convient de rappeler le faible taux d'équipement du département en places d'hébergement (1,4 pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans, contre 1,7/1 000 au niveau national). Le taux d'admission en CHRS est de 14 % (211 admissions sur 1 484 demandes). Ainsi, les capacités en CHRS (492 places d'insertion) ne satisfont que 14 % des orientations, alors que 60 % des préconisations d'orientation posées par le SIAO ciblent l'hébergement en CHRS ou en ALT (16 % le logement adapté ; 12 % le logement autonome).

Pour assurer une meilleure fluidité dans l'hébergement, et poursuivre l'objectif de prioriser l'accès au logement des personnes sans abri, démarche dans laquelle la Haute-Garonne a mobilisé d'importants efforts (mobilisation du contingent préfectoral, développement de l'intermédiation locative, expérimentation du programme « Un chez soi d'abord », augmentation des mesures d'accompagnement vers et dans le logement, création de services d'accompagnement hors les murs des CHRS...), **la création de 200 places d'insertion devrait être inscrite dans une prochaine programmation pluriannuelle.**

Dans un premier temps, c'est donc à minima la pérennisation et annualisation des places hivernales actuellement installées (172 places avec la halte de nuit) qui doit être envisagée.

Une fermeture échelonnée des hébergements hivernaux temporaires permettra l'installation progressive de nouvelles solutions d'hébergement pérennes qui répondront qualitativement à l'évolution des profils et des besoins des publics.

Aujourd'hui la frontière entre urgence et insertion est de plus en plus ténue.

Les publics qui transitent par l'urgence présentent des profils très variés qui nécessitent la mise en place de modalités d'accueil plus individualisées et adaptées.

Si la mise à l'abri doit être la première priorité, il faut tout mettre en œuvre pour permettre très vite et de manière systématique, la réalisation d'une évaluation de chaque personne afin de proposer un accompagnement adapté. **La généralisation de l'évaluation et de l'accompagnement individualisé dès la mise à l'abri peut s'appuyer sur des modalités différentes allant de la dotation des CHUS en personnels qualifiés à l'activation d'un service d'accompagnement spécialisé extérieur.**

Par ailleurs, il convient de s'interroger sur le fait de remettre à la rue tous les matins des personnes hébergées durant la nuit ou qui doivent retourner à la rue pendant les périodes de fermeture annuelle des centres. Elles ne peuvent s'inscrire dans une démarche d'insertion en étant à la rue du matin au soir.

Que ce soit pour les structures existantes ou celles à créer, la Haute-Garonne s'engage à tendre progressivement vers un objectif d'ouverture des centres d'hébergement 24 H/24 H et 365 j/365 j en fonctions des moyens disponibles. La réalisation de cet objectif s'inscrira dans le cadre d'une programmation pluriannuelle.

De même, l'accueil en chambre individuelle doit devenir un principe généralisé, par respect de l'intimité des personnes bien sûr mais aussi parce que ces conditions d'accueil favorisent la baisse des tensions, des situations conflictuelles entre hébergés et même un début d'insertion. La mise en place de certaines capacités d'HU en mode diffus doit même être réfléchie.

Synthèse des objectifs de sortie de l'hiver

Objectifs			Aujourd'hui 24/04/2013
Instaurer une fermeture échelonnée des structures hivernales entre le 01/04/2013 et le 30/06/2013 <i>* Logements mis à disposition temporairement et voués à la destruction à l'échéance de la période hivernale</i>	Halte de Nuit	30/04/2013	Prolongation au 31/05/2013 ; annualisation à l'étude
	Ruelles	31/05/2013	
	Muret Espoir*	31/03/2013	
	Muret Emmaüs*	31/03/2013	
	Saintonge	30/06/2013	
	L'Escale	30/04/2013	4 places pérennisées
	Escouloubre	30/06/2013	31 places familles pérennisées
Faciliter l'accès direct au logement pour les ménages déclarés aptes	Environ 13 % des ménages hébergés dans les hébergements hivernaux	18 logements	Réalisé avec appui de mesures d'accompagnement dans et vers le logement (AVDL)
Fluidifier l'hébergement d'insertion	Environ 25 % des ménages hébergés dans les hébergements hivernaux	34 logements pour des sortants de centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)	En cours
Mettre en place les mesures d'accompagnement vers et dans le logement nécessaires	Mobilisation des opérateurs « AVDL » conventionnés		Mobilisation pour évaluation des situations et accompagnement en cours
Prendre en charge les demandeurs d'asile en attente de place en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)	Création de 20 places d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA)	BOP 303	13 places installées depuis le 15 avril ; 7 places mobilisables fin mai
Réduire l'insuffisance des capacités d'hébergement d'urgence	Création de 200 places d'hébergement supplémentaires	75 places hommes isolés 55 places femmes 70 places familles	Appel à projets publiés le 19 avril pour la création de 169 places, 31 places familles pérennisées
Mettre en place une solution alternative pour les grands précaires	Annualisation de la halte de nuit pour grands précaires	25 personnes accueillies en moyenne	Annualisation à l'étude

Mobiliser des nuitées hôtelières à titre subsidiaire			
Positionner le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) en acteur central dans l'accueil et l'orientation des sans abri	Renforcement en personnel		En cours
	Installation sur un site commun des volets urgence et insertion		Prévue au premier semestre 2014